

Afin de savourer
vos plus longues vacances
en toute sérénité.

Plan de retraite FINA



FINA

Planification financière

Avez-vous déjà des plans pour vos plus longues vacances ?

Si votre réponse à cette question est «non», alors ce guide de planification de retraite est fait pour vous.

Il vous offre une vue d'ensemble des domaines les plus importants afin que vous puissiez envisager votre retraite en toute sérénité. Le guide vous indique également où trouver des informations supplémentaires et notre checklist.

Une bonne planification permet d'économiser beaucoup d'argent et de soucis. Nous vous aidons volontiers dans ce processus.

Après toutes ces années de dur labeur, les vacances approchent... Bientôt, nous pourrions profiter de notre temps libre pour le reste de notre vie.

Nous nous devons d'organiser la retraite tel un grand voyage. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de commencer à planifier ceci déjà 10 à 15 ans à l'avance à l'aide d'une série de questions telles que:

Que devons-nous encore faire d'ici là ? Que ne faut jamais oublier quand on fait ses valises ? Nous aimons planifier nos grands voyages longtemps à l'avance, afin de ne pas nous retrouver avec des vols hors de prix et de mauvais hôtels – n'en va-t-il pas de même pour la planification de votre retraite ? Une certaine expérience et une checklist ne seraient-elles pas utiles ici, tout comme avant un voyage, et peut-être même plus nécessaires que jamais ?

Ensemble, nous planifions vos plus longues vacances et nous vous guidons en toute sécurité jusqu'à votre retraite.



Votre itinéraire

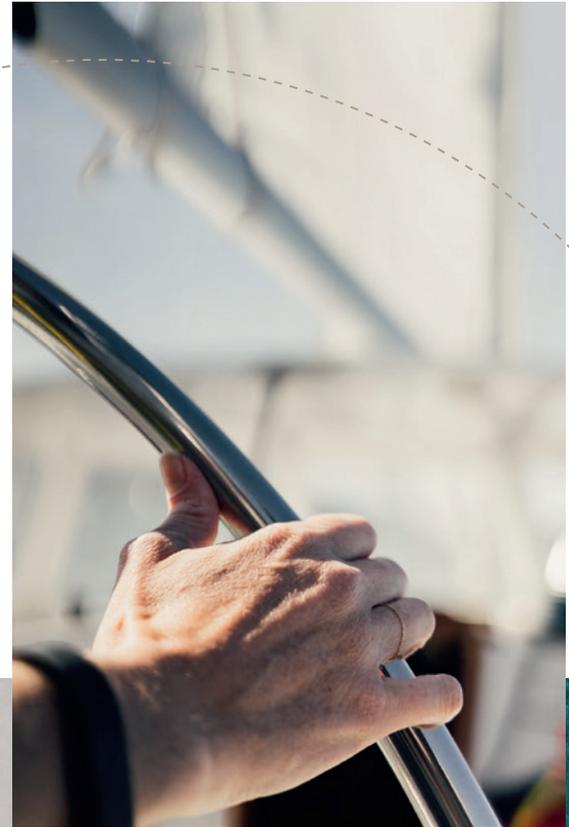


Au cours de notre voyage, nous visiterons six destinations, qui sont toutes importantes pour une planification de retraite réussie. Pour commencer, nous allons vous donner un aperçu du système de prévoyance en Suisse. Nous examinerons ensuite successivement les différents thèmes, qui sont représentés ici sous la forme de continents.

Comme les désirs et les objectifs de chacun sont différents, nous resterons brefs et nous nous limiterons aux concepts de base.

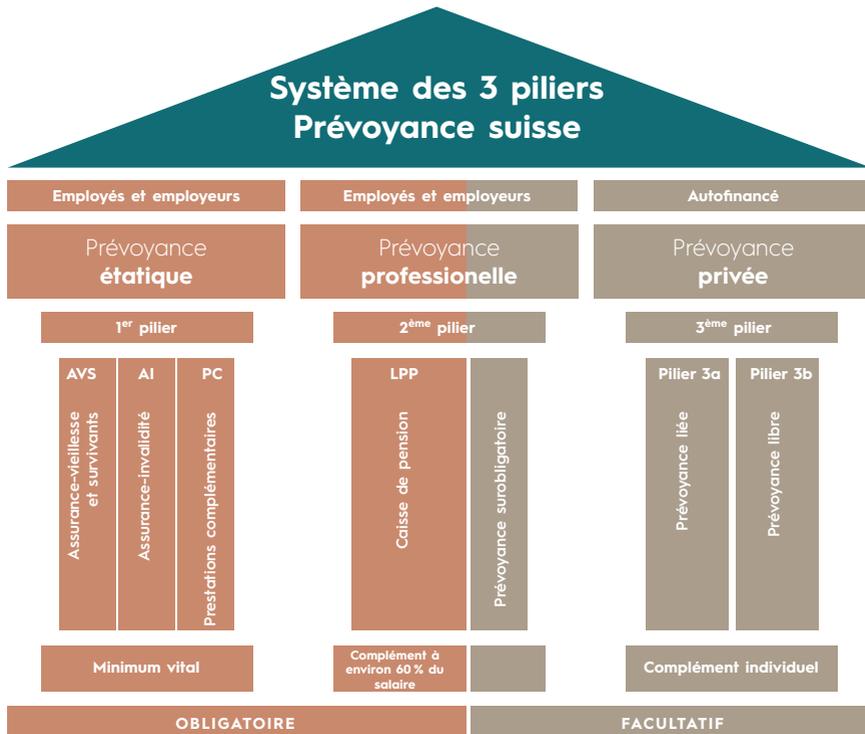
Nous nous sommes délibérément abstenus de donner des chiffres concrets, car ceux-ci sont susceptibles de changer constamment. Lorsque nous énumérons des chiffres, ils correspondent à la situation de l'année d'impression 2021.

«La prévoyance est ... Votre Avenir.»



EN AVANT TOUTE

Système de prévoyance suisse – Aperçu

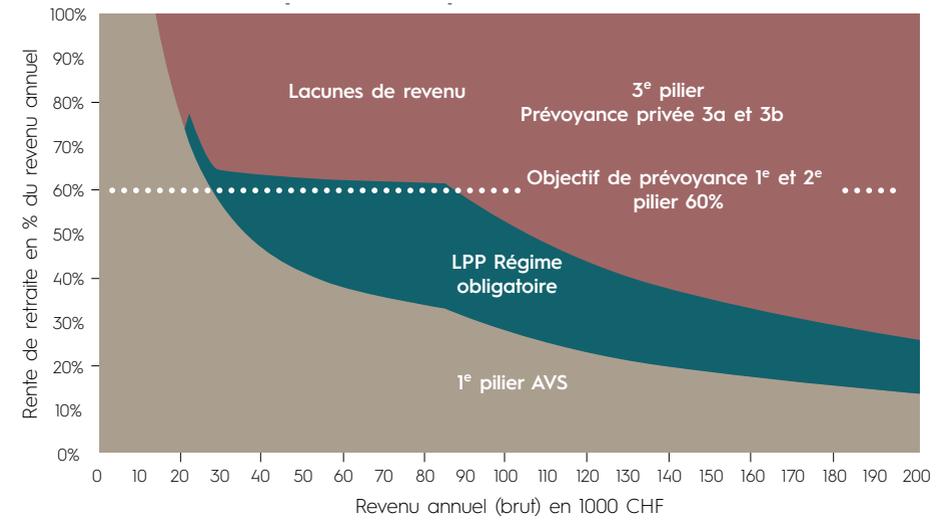


Le système des trois piliers est inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1972. Il se compose de la prévoyance étatique, professionnelle et privée. Une bonne combinaison de ces 3 piliers vous permettra de maintenir votre niveau de vie dans les situations suivantes:

- à l'âge de la retraite de 65 ans (hommes) ou 64 ans (femmes)
- en cas de décès, pour les personnes à charge survivantes (enfants et conjoint/ partenaire de vie)
- en cas d'invalidité due à un accident ou à une maladie

Mais est-ce suffisant?

Ecart de pension en fonction du salaire annuel



(Si votre caisse de pension comprend une partie surobligatoire, les prestations versées seront meilleures).

Exemple : une personne avec un salaire annuel de 120'000.- francs possède une lacune de prévoyance de près de 60 %. Cela signifie que, sans le 3e pilier, ils devront se contenter de seulement 40 % de leur dernier revenu.

Cet exemple montre qu'il est essentiel d'analyser de manière plus approfondie le thème de la retraite. La bonne nouvelle, c'est qu'il est possible de planifier ceci de manière optimale si vous vous y prenez tôt.

1^{er} pilier

Prévoyance étatique



La prévoyance étatique, composée de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), de l'assurance invalidité (AI) et des prestations complémentaires (PC) – est basé sur un système dit de répartition. La rente versée n'est donc pas l'argent cotisé par le retraité lui-même, mais l'argent versé par le travailleur salarié au moment de la retraite. L'AVS est basé sur le concept de solidarité, qui se traduit par une redistribution des fonds entre jeunes/vieux, personnes seules/familles et riches/pauvres. Cette uniformisation réduit l'inégalité au sein de la population. Toute personne qui souhaite percevoir une rente de vieillesse doit l'annoncer à la caisse de compensation 3 à 6 mois à l'avance..

Le montant de la rente de vieillesse est principalement influencé par deux facteurs:

1. Montant du revenu moyen
2. Les années de cotisation éligibles (combien de temps a-t-on cotisé ?)

Vous bénéficiez d'une rente complète si vous avez versé des cotisations chaque année sans aucune interruption. Mais que se passe-t-il si vous avez eu une discontinuité dans vos paiements ? Dans ce cas, seule une rente partielle est versée, car chaque année manquante entraîne une réduction. Vous pouvez rembourser les années de cotisations manquantes, cependant uniquement pour les 5 dernières années.

À la naissance d'un enfant, l'un des parents réduit généralement une partie de ses revenus professionnels pour s'occuper des enfants. Pour éviter que cela n'entraîne une baisse des rentes, l'AVS verse des suppléments sous forme de bonifications pour tâches éducatives. De plus, la rente de vieillesse des couples mariés est généralement inférieure à celle des couples concubins, car elle est limitée à 150 % de la rente maximale.

Conseils sur le 1^{er} pilier



- Commander l'extrait de votre compte individuel auprès de la caisse de compensation AVS ou faites calculer votre rente.
- Dans le cas d'une retraite flexible : faites évaluer par un planificateur financier, le meilleur moment pour toucher votre rente AVS.
- Cela ne doit pas nécessairement coïncider avec votre retraite.
- De plus, cela vous permettra également d'économiser des impôts.
- N'oubliez pas : La rente AVS doit être annoncée à la caisse de compensation 3 à 6 mois à l'avance.

Prendre sa retraite plus tôt ou plus tard ?

Que faire si vous voulez arrêter de travailler plus tôt ou si vous souhaitez travailler un peu plus longtemps ? Dans ces cas, l'AVS permet une retraite flexible.

Retraite anticipée : Vous pouvez percevoir votre AVS un ou deux ans à l'avance, ce qui conduit à réduction de la rente de 6,8 % par année d'anticipation. Toutefois, l'obligation de payer des cotisations demeure et vous devrez payer des cotisations en tant que travailleur non salarié.

Ajournement : à l'inverse, vous pouvez ajourner votre rente pendant cinq ans au maximum. Ceci est récompensé par un supplément. Les retraités salariés doivent également payer des cotisations AVS, mais l'AVS leur octroie une franchise.

La solution la plus avantageuse pour vous dépend de votre situation personnelle, financière et fiscale.

Majoration en pourcentage après une période d'ajournement de				
Années	Mois			
	0-2	3-5	6-8	9-11
1	5,2	6,6	8,0	9,4
2	10,8	12,3	13,9	15,5
3	17,1	18,8	20,5	22,2
4	24,0	25,8	27,7	29,6
5	31,5			

Exemple: si vous décidez de travailler 2 ans de plus, votre pension est majorée de 10,8 %.



2^{ème} pilier Prévoyance professionnelle



La prévoyance professionnelle, obligatoire depuis 1985, a été introduite dans le but de couvrir, en complément de l'AVS, environ 60 à 80 % du revenu du travail. Mais il est de plus en plus difficile d'y parvenir. D'une part, en raison de la baisse constante du taux d'intérêt minimal, qui était de 4 % au début et a récemment été réduit à 1 %. D'autre part, les avoirs épargnés devraient également croître avec à l'augmentation de l'espérance de vie.

Les rachats LPP sont-ils conseillés?

L'employé et l'employeur versent chacun la moitié des cotisations à l'institution de prévoyance professionnelle. Le montant de la cotisation pour la partie épargne est déterminé comme suit (en pourcentage du salaire):

Âge	Pourcentage
25 – 34	7 %
35 – 44	10 %
45 – 54	15 %
55 – 65	18 %

L'épargne-retraite dans la caisse de pension ne commence pas avant l'âge de 25 ans. Votre évolution professionnelle conduit à une augmentation des vos revenus, ce qui génère du capital additionnel susceptible d'être utilisé pour des rachats. C'est pourquoi, surtout avant la retraite, de nombreuses personnes se demandent s'il ne serait pas intéressant d'opter pour ce type d'investissement.

Les rachats peuvent réduire massivement votre charge fiscale, c'est pourquoi ils sont très populaires. Toutefois, il est important de savoir que cet argent est bloqué durant une période de trois ans à compter de la date du rachat. Cela pourrait devenir problématique dans le cas d'un retrait en capital au moment de la retraite ou de l'achat d'une maison.

Conseils à propos des rachats LPP:



Avant de faire des rachats LPP posez-vous les questions suivantes:

- Ma caisse de pension est-elle financièrement saine ? Le ratio de financement est-il suffisant ou est-elle sous-financée ?
- Est-ce que seules les prestations de retraite augmenteront ou également les prestations de risque en cas d'invalidité ou de décès ?
- Le capital sera-t-il investi dans la partie obligatoire ou surobligatoire ? Quel intérêt est payé sur le capital ?
- Lisez au préalable le règlement de la fondation ou renseignez-vous auprès de votre caisse de pension.
- Demandez conseil à un expert financier.

Quelle est la meilleure option: Rente ou retrait en capital?

De nos jours le retrait en capital est très populaire. D'une part, il n'est pas imposé sur le revenu, d'autre part, cette option permet en cas de décès de laisser le capital à vos héritiers. La rente, elle, s'éteint au moment du décès.

Mais cette décision est lourde de conséquences et dépend de votre situation de vie personnelle et financière.

En outre, les capitaux retirés doivent être gérés et ne pas simplement rester sur un «compte».

Dans le tableau suivant, vous trouverez les avantages et les inconvénients.

	Rente	Capital
Montant de rente	En fonction du taux de conversion	En fonction de la stratégie d'investissement
Risque de longévité (resp. chance)	Rente à vie	Retraits de capital disciplinés et une bonne stratégie d'investissement sont nécessaires. Pas de rente garantie.
Compensation de l'inflation	Généralement pas de compensation de l'inflation	En fonction de la stratégie d'investissement et de la proportion d'actifs mobiliers
Impôts	Une charge fiscale plus faible à court terme, mais nettement plus élevée à long terme. Les rentes sont imposées à 100%.	Le retrait du capital est imposé à un taux réduit. Les gains en capital et les actifs sont imposés. Réduction de la charge fiscale à long terme
Flexibilité	Aucun. Toujours le même montant de rente.	Possibilité de retraits flexibles du capital pour les projets. Peut être planifié librement en fonction de la situation de vie. Exige une gestion responsable des actifs.
Survivants	Le conjoint reçoit généralement 60% de la rente du partenaire décédé. Les enfants et autres personnes à charge survivantes ne reçoivent rien. Eventuelle rente de partenaire possible pour les couples concubins si elle est enregistrée à l'avance.	En cas de décès, l'intégralité du capital revient aux ayants droits survivants, conformément au droit successoral. Un plan de succession est recommandé. (contrat de succession ou testament)

Conseils à propos de la rente ou du retrait en capital:



- La plupart du temps, la question n'est pas «l'un ou l'autre» mais «les deux». En d'autres termes, une rente ET un retrait partiel en capital.
- Cet algorithme en ligne calcule la combinaison optimale entre rente et retrait en capital: <https://www.fina.ch/fr/le-principe-des-3-piliers/calculateur-de-rente-ou-de-capital/>
- La décision de prendre la rente ou le capital étant unique et irrévocable, il est préférable de demander à un planificateur financier de calculer les deux scénarios.

Retraite anticipée

Si vous souhaitez profiter d'une retraite anticipée, cela aura indéniablement un impact sur votre rente. La plupart des fondations de prévoyance permettent une retraite flexible dès l'âge de 58 ou 60 ans.

De nombreuses caisses de pension offrent également différentes possibilités de retraite anticipée.



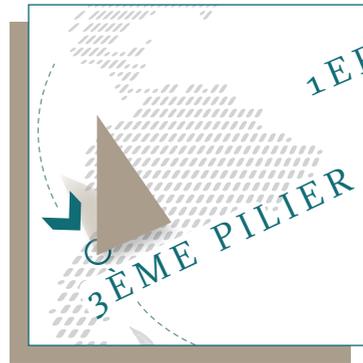
Conseil sur la retraite anticipée :

Une alternative à la retraite anticipée, la retraite échelonnée peut également être une option intéressante. Vous restez assuré auprès de votre caisse de pension, les cotisations AVS continuent d'être versées et vous pouvez également continuer à cotiser au 3^{ème} pilier. Cela crée des opportunités intéressantes d'optimisation fiscale.



3^{ème} pilier Prévoyance privée

Nous continuons notre chemin pour aborder le sujet de la prévoyance privée. En effet, la prévoyance étatique et professionnelle ne suffisent généralement pas à couvrir nos besoins lors de la retraite. C'est la raison pour laquelle l'état vous donne la possibilité de couvrir cette lacune à l'aide du 3^{ème} pilier. Dans le cadre du 3^{ème} pilier, une seconde distinction est faite, notamment entre la prévoyance liée 3a et la prévoyance libre 3b.



La prévoyance liée présente un avantage intéressant, au niveau de la déduction fiscale qu'elle permet. Cependant, le capital ne peut être retiré que sous certaines conditions, comme par exemple pour l'achat d'un logement ou à la retraite.

Au moment du retrait, le capital est imposé comme les autres capitaux de retraite à un taux réduit, mais tous les capitaux retirés la même année sont additionnés pour être imposés ensemble. (voir la page suivante sur le thème des impôts)

Être propriétaire avec le pilier 3a

Cette forme de prévoyance est généralement aussi mentionnée dans le cadre de l'accession à la propriété. Comme l'achat d'un logement est également considéré comme faisant partie de l'éventuelle prévoyance vieillesse, il est possible de retirer son 3a à cette fin.

De plus, si l'on a opté pour une solution d'assurance pour la prévoyance vieillesse, il est déconseillé de racheter le contrat avant la fin de la durée. Il est toutefois possible de déposer ou de mettre en gage le pilier 3a pour un amortissement indirect. Ces options sont même souvent très avantageuses.

Prévoyance libre 3b

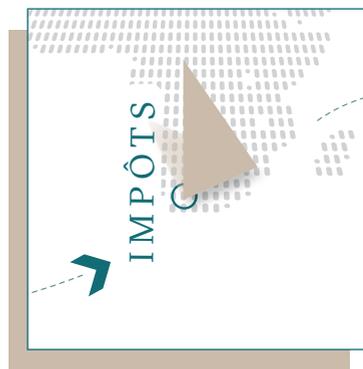
Contrairement à la prévoyance liée, le pilier 3b n'est pas restrictif au niveau des retraits, mais il est ajouté à votre fortune imposable. Les intérêts courus ainsi que les dividendes sont exonérés d'impôts. Les deux formes sont intéressantes et peuvent offrir un avantage attrayant dans le cadre d'une planification ciblée.

Qu'est-ce qui est le mieux – banque ou assurance ?

Il n'est pas possible de donner une réponse générale à cette question. La réponse doit être adaptée en fonction de vos besoins. Les solutions bancaires sont généralement un peu plus souples concernant le versement des cotisations. En revanche, les solutions d'assurance marquent des points grâce à des protections supplémentaires. L'exonération des primes en cas d'invalidité fait partie notamment des avantages de ce type de produit.



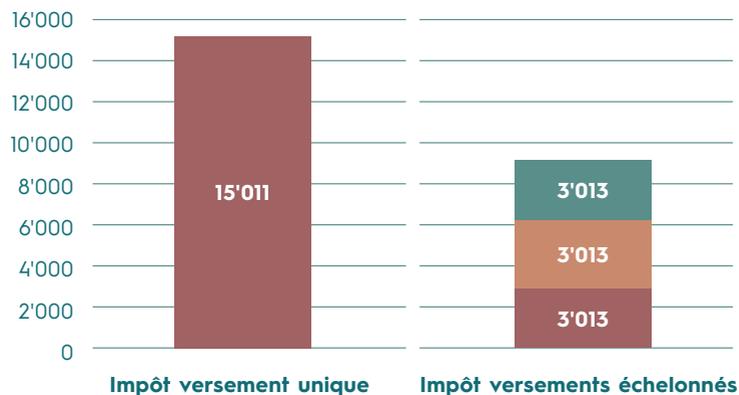
Impôts



Il n'y a pas de période de la vie où l'on commet plus d'erreurs en matière de planification fiscale que dans les dix années avant et immédiatement après la retraite.

Accorder une attention particulière à ce sujet peut faire une différence considérable à long terme. Les retraits de capitaux sont imposés à un taux réduit. Il est donc conseillé d'échelonner ces derniers sur plusieurs années.

Un retrait échelonné du capital est-il judicieux?

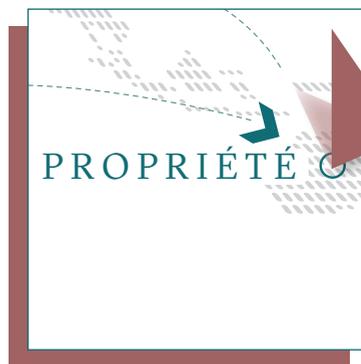


Prenons l'exemple d'un couple vivant à Berne, qui, au fil des années, a épargné un capital de prévoyance de 240'000 francs.

Si la totalité du capital est retirée en une seule fois, l'impôt s'élève à plus de 15'000 francs. Si, en revanche, le retrait est effectué par étapes sur 3 ans, l'impôt n'est que de 9'039 francs. L'économie d'impôt s'élève à près de 40 %, soit 6'000 francs.

Comme vous pouvez le constater dans cet exemple, une bonne planification permet de réaliser de grandes économies. Il convient donc d'aborder cette question suffisamment tôt, afin de trouver la meilleure combinaison des retraits de capitaux de prévoyance.





Immobilier

A la fin de votre vie professionnelle active, vous disposer soudainement de beaucoup de temps pour vous. La plupart pourront passer ce temps dans leur propre logement, s'occuper de son jardin ou profiter de sa terrasse. Cependant, l'accession à la propriété suscite souvent aussi des doutes et des questions. Nous pouvons vous apporter un soutien compétent pour y répondre. Examinons brièvement deux des questions les plus courantes :

Pouvons-nous encore financer notre maison à la retraite?

Pouvons-nous encore financer notre bien avec les rentes de notre retraite ? Il est impératif de clarifier cette question suffisamment tôt, car toutes les institutions financières ne la traitent pas de la même manière.

Il existe sur le marché des prestataires qui basent leurs calculs de viabilité financière à la vieillesse non pas sur la base de la charge par rapport au revenu, mais par rapport à la tenue des charges de biens immobiliers similaires à proximité. Cela signifie que, si la plupart des propriétaires a un ratio moins élevé, vous pourriez être pénalisés. Cela s'avérerait plus coûteux dans la plupart des cas.

En outre, nous devons toujours comparer ce qui est le plus avantageux pour nous - devons-nous préférer amortir moins et payer des intérêts plus élevés - ou amortir plus mais faire moins de déductions fiscales ?

Pour ces raisons il est conseillé d'évaluer à nouveau les prestataires et les conditions sur le marché.



Comment léguer notre maison à nos descendants?

Les descendants ne sont pas toujours prêts à reprendre la maison familiale. Cette dernière peut s'avérer trop grande ou encore trop chère à entretenir. Quelle est donc la meilleure façon de transférer ses biens aux enfants ? Une des possibilités ici est l'usufruit ou le droit d'habitation. Cela signifie que la propriété est déjà transférée aux enfants, qui sont ainsi inscrits comme propriétaires dans le registre foncier. Néanmoins, les parents peuvent continuer à y vivre jusqu'à ce que le moment soit plus propice pour eux de déménager. Les intérêts et les taxes restent à la charge des résidents. Cette démarche est également intéressante du point de vue du droit des successions. Cependant, les choses se compliquent un peu plus s'il y a plusieurs enfants. Toutefois, pour que chacun soit pris en compte et que la répartition soit juste, il existe la possibilité de verser des compensations. Il est conseillé de consulter un notaire pour le calcul et le traitement juridique.

Succession



Aussi beau soit-il, notre voyage ne pourra malheureusement pas durer indéfiniment. À un moment donné, la question se pose donc inévitablement de savoir comment continuer – et ce qui se passe après.

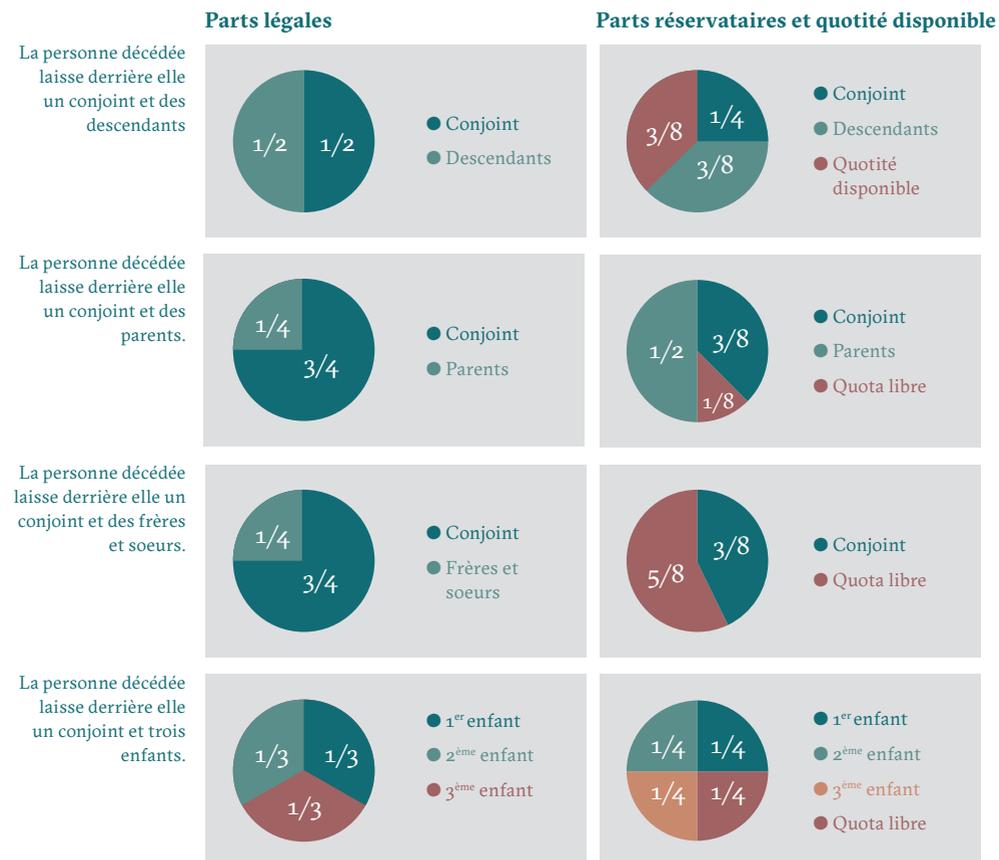
À moins que vous ne preniez des dispositions, la succession est clairement définie par la loi. Toutefois, la solution juridique n'est pas toujours la plus appropriée. La plupart du temps, nous avons d'autres souhaits concernant l'avenir de notre patrimoine.

Heureusement, nous disposons ici aussi de différents moyens, du simple testament aux divers régimes matrimoniaux en passant par les arrangements pré et post successoraux.

Sur la page suivante, vous verrez la répartition légale de la succession qui sera appliquée, à moins que vous ayez pris d'autres dispositions. Il est possible de modifier cette répartition, notamment par le biais d'un testament. Ce document doit être écrit à la main et, outre la date et la signature, il doit comporter une formulation claire de la volonté. Une description précise est donc fondamentale.

Si les parts réservataires sont lésées par les dispositions du testament, les personnes concernées pourraient les contester moyennant une action en réduction. Dans la mesure du possible, il convient de prévenir cette situation à l'avance en adoptant une formulation juridiquement correcte.

Réglementation en matière d'héritage, y compris les parts réservataires



Le tableau sert à donner un aperçu des cas de figure. Cependant, dès que votre situation personnelle s'en écarte - par exemple, si l'y a des enfants avant le mariage, si des biens immobiliers ont été acquis, si une entreprise a été créée ou autre - il est très difficile, de respecter toutes les exigences légales. Afin de s'assurer que tous les souhaits soient réalisés dans le cadre légal, il est souvent recommandé de s'adresser à un notaire.

Vous pouvez d'abord discuter de votre cas avec un expert financier, qui pourra vous conseiller.



Chers voyageurs,

nous sommes maintenant arrivés à la fin de notre voyage. Symboliquement, nous avons parcouru le monde et ses différents continents. En fait, ce n'était qu'un court voyage. L'ensemble de la planification, de la préparation, de la mise en œuvre et de la révision constante est plus complexe que ce que nous pourrions présenter dans cette petite brochure. Pour trouver la formule qui vous convient parmi toutes les possibilités, il faut un peu plus de temps.

Grâce à une vision globale de votre situation, votre charge fiscale peut généralement être massivement réduite. Une plus grande clarté et un plan concret de l'avenir augmentent aussi votre qualité de vie.

Nous sommes heureux de vous accompagner, tel un équipage dans ce voyage personnel, afin que vous n'ayez pas à effectuer cette planification complexe par vous-même.

Notre porte est toujours ouverte, et nos experts sont heureux d'être là pour vous !

Les trois options suivantes s'offrent à vous :

1. Effectuer une première consultation gratuite avec un expert en planification des retraites
2. Prendre part à notre séminaire ou webinaire sur la retraite
3. Réserver un plan de retraite individuel professionnel

Checklist Planification de retraite



La «Checklist Planification de retraite» détaillée et d'autres informations sur le sujet peuvent également être trouvées en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.fina.ch/fr/checklist/retraite/>

Réjouissez-vous !

Lors d'une première rencontre, nous clarifions vos souhaits et vos besoins et préparons votre analyse financière. Vous percevrez déjà lors du premier rendez-vous la valeur de notre service. Vous décidez ensuite librement de la poursuite de la coopération.

Contact :

Agence Bern-Köniz :

Stapfenstrasse 1
3098 Köniz
Téléphone: 031 970 38 80

Agence Thoune :

Aarestrasse 28
3600 Thun
Téléphone: 033 255 01 60

Agence Zurich:

Thurgauerstrasse 117
7ème étage No. 717
8152 Opfikon
Téléphone: 043 211 61 61

Agence Fribourg:

Avenue de Tivoli 4
1700 Fribourg

conseil@fina.ch

www.fina.ch



FINA
Planification financière